REGLEMENT

TRAILS et MARCHES NORDIQUES DU PAYS DE MONTS
Samedi 6 mars et Dimanche 7 mars 2027

Le Comité d'organisation peut être amené à apporter des modifications au règlement sans notification aux concurrents déjà inscrits. En conséquence il est demandé aux usagers de prendre connaissance des dernières évolutions du règlement.

Art 1 : Programme

Les épreuves s'élanceront du stade Ernest Pajot, avenue de la forêt à Saint Jean de Monts.

Samedi 6 mars 2027

- Trails enfants :
 - 1 km pour les éveils-poussins à 13h30
 - 2 km pour les benjamins-minimes à 13h40

 Remise des prix à 14h30

- Marche Nordique et marche :
 - Marche Nordique 15,8Km à 14h00
 - Marche 8,6km à 14h15

 Remise des prix à 16h45

- Challenge 8Km à 16h30 à cumuler avec le 26Km du dimanche

Dimanche 7 mars 2027

Trail des Pays de Monts :

- Trail 53km à 7h00
- Trail 26km à 9h00
- Trail 15km à 9h30
- Trail 9km à 10h00

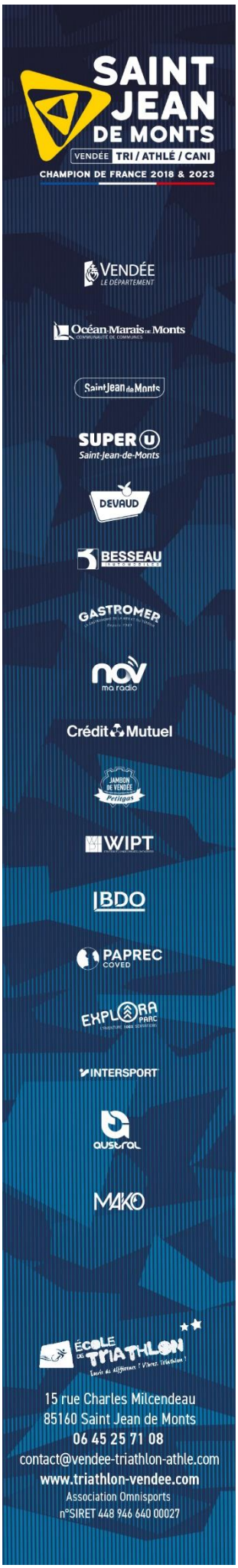
 Remise des prix à partir 11h00

Toutes les épreuves permettront aux concurrents de « visiter » des lieux remarquables de la forêt du Pays de Monts comme la dune de la Davière, le golf de Saint Jean de Monts, le belvédère de La Buzelière, l'Hippodrome de l'Atlantique, le Pey de la Blet … en empruntant des chemins escarpés en sous-bois, des sentiers et aussi une portion de piste cavalière. Il n'y aura pas de difficulté d'orientation et l'itinéraire sera parfaitement balisé.
Les Trailers s'engagent à suivre le fléchage mis en place tout au long du parcours.
ATTENTION : Selon les courses, les distances réelles peuvent varier de +ou- 500m par rapport aux distances annoncées.

Art 2 : Chronométrage

Le chronométrage est effectué avec un système à puce intégrée au dossard qui sera initialisé au moment du départ. Le dossard sera épinglé sur l'avant du maillot (obligatoire pour le classement).
Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à un tiers sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par ce dernier durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible pendant la course.

15 rue Charles Milcendeau
85160 Saint Jean de Monts
06 45 25 71 08
contact@vendee-triathlon-athle.com
www.triathlon-vendee.com
Association Omnisports
n°SIRET 448 946 640 00027



LES REVENTES OU ECHANGES DE DOSSARDS SONT INTERDITS.
AUCUN RETRAIT DE DOSSARD NE SERA FAIT SANS PRESENTATION D'UNE PIECE D'IDENTITE.
AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE POUR TOUTES LES COURSES
LE RETRAIT DE DOSSARD PAR UNE AUTRE PERSONNE NE SERA PAS AUTORISÉ (même sur présentation d'une carte d'identité).

Art 3 : Informations concurrents

Clôture des inscriptions le jeudi 4 mars à 23h30

Retrait des dossards courses enfants : Samedi 6 mars de 12h00 à 13h15 au stade, avenue de la forêt
Pas d'inscription sur place

Retrait des dossards Marche Nordique et marche : Samedi 6 mars 2027 de 12h00 à 14h00 au stade, avenue de la forêt
Pas d'inscription sur place

Retrait des dossards Trail :
- Samedi 6 mars de 14h00 à 17h30 au stade, avenue de la forêt (vivement conseillé pour le 53Km).
- Dimanche 7 mars de 5h30 à 6h30 au stade, avenue de la forêt (uniquement pour le 53KM).
- Dimanche 7 mars à partir de 7h30 au stade, avenue de la forêt
Pas d'inscription sur place

Les Marche et Marche Nordique sont ouvertes à partir de la catégorie cadet U18 (2011 et avant) sur présentation de sa licence en cours ou d'un Parcours Prévention Santé à jour.

Le Trail 9Km est ouvert à partir de la catégorie cadets U18 (2011 et avant) sur présentation de sa licence en cours FFA ou d'un Parcours Prévention Santé à jour.

Le trail 15km est ouvert à partir de la catégorie junior U20 (2009 et avant) sur présentation de sa licence en cours FFA ou d'un Parcours Prévention Santé à jour.

Le Trail 26Km et le Challenge 8Km+26Km sont ouverts à partir de la catégorie espoir U23 (2007 et avant) sur présentation de sa licence en cours FFA ou d'un Parcours Prévention Santé à jour.

Le Trail 53Kms est ouvert à partir de la catégorie espoir U23 (2007 et avant) sur présentation de sa licence en cours FFA un Parcours Prévention Santé à jour.

Les Trails enfants sont réservés aux jeunes à partir de la catégorie

- Eveil-Athlé U10 (2018 - 2019 - 2020) 1km
- Poussins U12 (2016 - 2017) 1km
- Benjamins U14 (2014 - 2015) 2km
- Minimes U16 (2012 - 2013) 2km

Matériel Obligatoire Coureur (53 km)

- Gobelet personnel pour boire les liquides aux ravitaillements
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- Réserve alimentaire
- Lampe frontale et/ou ventrale en bon état de marche et chargée
- Couverture de survie

SAINT JEAN DE MONTS
VENDÉE TRI / ATHLÉ / CANI
CHAMPION DE FRANCE 2018 & 2023
15 rue Charles Milcendeau
85160 Saint Jean de Monts
06 45 25 71 08
contact@vendee-triathlon-athle.com
www.triathlon-vendee.com
Association Omnisports
n°SIRET 448 946 640 00027

- Sifflet
- Vêtements chauds (selon le temps, à déterminer la veille de la course)
- Veste imperméable et respirante (selon le temps, à déterminer la veille de la course)
- Téléphone mobile

Matériel conseillé (Liste non exhaustive)

- Téléphone mobile (pour les autres distances que 53Km)
- Gants, bonnet, vêtements chauds en cas de mauvaises conditions météo
- Vaseline ou crème anti-échauffement
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping

Un contrôle aléatoire sera effectué avant le départ et le long du parcours.
L'Organisateur pourra interdire le départ et disqualifier tous coureurs ne présentant pas le matériel obligatoire, sans possibilité de remboursement.

Une assistance est autorisée à 20m des points de ravitaillements uniquement

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- 53km : 7h30
- 26km : 4h10

Barrières horaires : (Barrières horaires en cours d'étude mais sensiblement identiques qu'en 2026)
Pour le 53Km, trois barrières horaires sont fixées à 9h25 au km 18, à 10h50 au km 28, à 13h30 au km 46.
Passé ces délais, le participant a OBLIGATION de remettre son dossard au signaleur de la Barrière Horaire et sera classé hors-délai.

Art 4 : Environnement - La nature nous accepte : Respectez-la !

Une partie des parcours est tracée en zone Natura 2000. L'environnement est sensible et convient d'être préservé. Toute personne surprise à jeter quoi que ce soit en dehors des poubelles et des zones « propreté » sera disqualifiée.

Si vous souhaitez continuer à courir dans la forêt DES PAYS DE MONTS, les organisateurs vous remercient de respecter cette règle fondamentale.

Art 5 : Ravitaillements

Conformément à l'esprit Trail, la course se déroule en auto-suffisance (prévoyez une gourde, barres énergétiques, gels...).
2 ravitaillements intermédiaires en eau et solide sur le Trail 53 km (lieux à définir) en libre-service.
Ravitaillement intermédiaire en eau sur le Trail 25 km (lieux à définir) en libre-service.
Pas de gobelet jetable sur l'épreuve
Prévoir votre gobelet pour le ravitaillement intermédiaire et final
Pas de ravitaillement intermédiaire sur les autres distances.

Art 6 : Récompenses

Un lot à tous les participants des différents trails et marches adultes aux retraits du dossard.



Pour la marche 15,8Km et les Trails 9km, 15km, 26km & 53km, récompenses aux 3 premiers du classement scratch Hommes et Femmes (toutes catégories confondues) sur chaque course.
Courses enfants : Médaille à l'arrivée pour tous et récompenses aux trois premiers de chaque catégorie (Poussins, Benjamins, Minimes)

Art 7 : Assurance

L'association souscrit une assurance responsabilité civile « organisateur » auprès de la FFA. Il incombe néanmoins aux coureurs de veiller à sa propre couverture individuelle. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychologique d'un participant.

Art 8 : Sécurité

Chaque portion de route ouverte à la circulation ne sera pas toujours protégée par un commissaire. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route lors des rares traversées de chaussées entre chaque portion de forêt. Une équipe médicale se tiendra au PC course (à l'arrivée). L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accident causé par le non-respect des consignes et du briefing.

Art 9 : Annulation

Quelques soit la raison, aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-participation d'un athlète préalablement inscrit.

Art 10 : Droits à l'image

Tout inscrit autorise les organisateurs et leurs ayants droits (partenaires, médias,) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette manifestation.

Article 11 : RGPD

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi « Informatique et libertés », l'Organisation constitue un fichier des inscrits, contenant les informations personnelles transmises lors de l'inscription. Les inscrits disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur leurs données personnelles. Pour faire valoir ce droit, les inscrits sont invités à faire leur demande par mail à : contact@vendee-triathlon-athle.com .

De même, les listes d'inscriptions et résultats sont publiés. Les concurrents peuvent s'y opposer en cochant la mention prévue à cet effet lors de l'inscription.

Important : Nous vous demandons un maximum de respect aux bénévoles présents sur le site. Sans eux, il n'y aurait tout simplement pas de course !

TOUT LE CLUB DU SAINT JEAN DE MONTS VENDEE TRIATHLON ET TOUTE L'EQUIPE ORGANISATRICE VOUS SOUHAITENT UNE BONNE COURSE ET SURTOUT AMUSEZ VOUS !!!!!!